

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC694

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence

Dans la logique des amendements souhaitant imposer l'ultra haute définition à tous les téléviseurs et adaptateurs individuels au 1er janvier 2025, l'ARCOM n'a pas d'utilité à rendre publique le niveau de couverture de l'ultra HD correspondant à 30% de la population française pour imposer cette option aux concepteurs de télévisions et d'adaptateurs.